

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE

L'an deux mille quinze, le 3 Mars 2016, à Vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Michel VASPART, Sénateur-Maire de la commune.

Etaient présents : Mr PANGAULT Bertrand, Mme MEHEUST Véronique, Mme BONNETE Geneviève, Mr JUIN Didier, Mme PRIE Nathalie, , Mr CHOUIN Pierre, Mr BOIXIERE David, Mr HULAUD Jean-François, Mme DUFEIL Jeanine, Mme TARDIF Tiphaine, Mme VAN DIEN Françoise, Mr CHOANIER Bernard, Mr TERRIERE Jacques, Madame BELLANGER Gilberte, Mme MAUTALET Brigitte.

Etaient absents ou excusés : Mr PRIE Jean-Yves, Mme BAUDRY Ghislaine, Mme MALABEUX Isabelle, Mr GABILLARD Sébastien (pouvoir à Mr Bertrand PANGAULT), Mme GUILLERME Françoise (pouvoir à Mr Jacques TERRIERE), Mr ROBIN Patrice (pouvoir à Mme Véronique MEHEUST), Mme VEAUDELET Christelle, (pouvoir à Mme Geneviève BONNETE).

COMPTE-RENDU

Les Membres étant en nombre pour délibérer, Mr le Maire déclare la séance ouverte.

Le Compte-rendu de la réunion du 14 janvier est adopté à l'unanimité et sans observation.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Christelle VEAUDELET comme Secrétaire de séance, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

FINANCES

Monsieur Michel VASPART, Sénateur-Maire, remet la présidence de l'assemblée à Monsieur Bertrand PANGAULT, 1^{er} Adjoint, pour le temps de l'examen et du vote des comptes administratifs et quitte la salle du conseil municipal.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Budget Principal

Après s'être fait présenter les comptes administratifs 2015 par Monsieur David BOIXIERE, Conseiller Délégué aux Finances, ainsi que le détail des opérations exécutées au cours de l'année et les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DECLARE que les comptes administratifs du Budget Principal n'appellent aucune observation et ARRETE comme suit les opérations de l'année écoulée :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Dépenses	1 593 623,63 €
Recettes	1 882 544,25 €
Résultat	+ 288.920,62 €

Section d'investissement

Dépenses	550 386,36 €
Recettes	733 147,05 €
Résultat	+ 182 760,69 €

Virement 2014 350 000,00 €
Résultat 471 681,31 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE : 189 332,56 €

AFFECTATION DU RESULTAT :

Constatant le résultat de fonctionnement de 2014 de 36 841,73 € non repris, le bilan global s'établit à 325 762,35 €

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **D'affecter au financement de la section d'investissement la somme de 288 920,62 €.**

Ce montant sera inscrit à l'article 1068 (recette d'investissement) au BP 2016.

- **De conserver en section de fonctionnement la somme de : 36 841,73 €.**

Budget Annexe Maison Médicale

Après s'être fait présenter les comptes administratifs 2015 par Monsieur David BOIXIERE, Conseiller Délégué aux Finances, ainsi que le détail des opérations exécutées au cours de l'année et les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DECLARE que les comptes administratifs du Budget Maison de Santé Laënnec n'appellent aucune observation et ARRETE comme suit les opérations de l'année écoulée :

Section de Fonctionnement

Dépenses 28 372,60 €
Recette : 15 483,63 €

Résultats - 12 888,97 €

Section d'investissement

Dépenses 736 971,41 €
Recette : 745 169,74 €

Résultats 8 198,33 €

Résultat global de clôture : - 4 690,64 €

COMPTES DE GESTION 2015

Budget Principal et Budget Maison de Santé Laënnec

Monsieur David BOIXIERE, Conseiller Délégué aux Finances, informe que les comptes de gestion 2015, Commune et Maison de Santé Laënnec, établis par la Trésorière Principale de DINAN, ont fait l'objet d'un contrôle de concordance avec les comptes administratifs de la collectivité et s'équilibrent avec les écritures des comptes administratifs.

Considérant la régularité des opérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents APPROUVE les comptes de gestion 2015 du Budget Principal et du Budget annexe Maison de Santé Laënnec et DECLARE que ceux-ci n'appellent aucune observation, ni réserve

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance au sein de l'assemblée, Monsieur Bertrand PANGAULT l'informe que les comptes ont été approuvés à l'unanimité, Monsieur le Maire remercie les membres de lui avoir donné quitus pour la gestion de l'exercice budgétaire 2015.

AFFAIRES GENERALES

CHOIX DU RESTAURANTEUR POUR LA NOUVELLE CANTINE

Monsieur David BOIXIERE présente les deux propositions, comportant les mêmes prestations, reçues pour l'aménagement de la cuisine pour la restauration scolaire :

La Société PROCESS de BRUZ (35) présente un devis d'un montant de :

H. T. : 21 600,00 € T.T.C. : 25 920,00 €

KEGIN INGENIERIE de DINAN, propose une offre se chiffrant à :

H.T. : 12 300,00 € T.T.C. : 14 760,00 €

Monsieur David BOIXIERE rappelle que la Société PROCESS avait réalisé la cuisine de la Salle des Fêtes de la commune et qu'elle a l'habitude de travailler avec l'architecte, Mr LAUNAY.

Il précise que nous avons une liberté de choix dans l'aménagement de la cuisine, c'est pourquoi, il propose de retenir la moins-disante, la Société KEGIN INGENIERIE, étant donné que l'écart entre les deux devis est de : 11 160 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

RETIENT le devis de KEGIN INGENIERIE pour un montant TTC de 14 760 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Monsieur le Maire annonce que la commune devrait bénéficier de subventions qui seraient de l'ordre de 50 % du montant des travaux, notamment de La DETR pour un montant de 30 %.

CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LE PROJET DE CESSIION D'UN CHEMIN COMMUNAL

Monsieur Bertrand PANGAULT rappelle qu'une enquête publique a été ouverte du 15 au 29 Février 2016 à la Mairie, concernant le déclassement d'un chemin sans nom, actuellement classé dans le domaine public de notre commune, situé au lieu dit « Le Val Hervelin » compris entre les parcelles 497, 498, 512, 513 et 514 (section F du cadastre, feuille 000F2 édition 2010. Il est désigné sur l'extrait de plan cadastral « voie publique »

Monsieur PANGAULT fait lecture du rapport de Mr BEREST, Commissaire Enquêteur :

« M'étant rendu in situ, j'ai pu constater que le chemin concerné n'est plus, et ne peut plus, être emprunté en l'état actuel. Il est impraticable, envahit par les ronces, arbustes etc.. C'est une friche qui se trouve située tout au long du mur arrière de la propriété de Mr et Mme BRIGNON. La surface totale approximative de ce chemin est de l'ordre de 150 m2.

Je n'ai reçu aucune réclamation ou observation de la part de tiers quant au déclassement dudit chemin. De même, aucune remarque n'a été mentionnée sur le cahier mis à la disposition du public durant toute la durée de l'enquête. En conséquence, le Commissaire enquêteur soussigné, émet un avis favorable quant au déclassement de ce chemin. La Commune de Pleudihen sur Rance pourrait donc le déclasser du domaine public, pour l'incorporer au domaine privé de la commune. La commune pourrait, si elle le souhaite, céder ce terrain à Monsieur et Madame BRIGNON. Une estimation de la valeur du terrain par le service des Domaines pourrait être sollicitée ».

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il est d'accord de passer ce chemin du domaine public au domaine privé communal.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

**DECIDE DE PASSER CE CHEMIN DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL et
DEMANDE UNE EVALUATION AUX DOMAINES**

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

Monsieur Michel VASPART, Sénateur-Maire, fait part de la situation tendue et difficile des agriculteurs qui sont soutenus par la population mais ce n'est pas suffisant, il faut que des actions soient menées, il y a une grande désespérance, surtout chez les plus jeunes. Des mesures ont été prises sur la commune au niveau de la cantine scolaire et de l'EHPAD pour les achats de proximité.

Une motion de soutien est proposée par Mr Bertrand PANGAULT :

« Le Conseil Municipal de Pleudihen-sur-Rance, conscient de la dramatique situation économique et sociale qui touche la profession agricole, et de l'importance de l'économie agricole et agroalimentaire s'engage à défendre les propositions du monde agricole, et notamment en privilégiant les circuits courts et la production locale »

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,
APPROUVE LA MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS
TELLE QUE PRESENTÉE CI-DESSUS**

Monsieur Michel VASPART fait part à l'Assemblée que le Comité de Suivi concernant l'élaboration d'un référentiel de niveaux en Rance maritime s'est réuni à la Salle des Fêtes de Pleudihen sur Rance, le vendredi 26 Février.

Le bureau d'étude PARMENION, missionné par EdF, pour mener la concertation a restitué la synthèse des entretiens menés auprès de 70 structures et plus d'une centaine d'acteurs du territoire.

Il ressort de l'analyse de cette première phase :

- Un déficit de connaissance sur le fonctionnement du barrage marémoteur ;
- Un consensus très large sur la volonté de remonter les niveaux hauts dans le bassin.

Les échanges qui ont suivi cet exposé se sont surtout recentrés sur les niveaux bas pratiqués par EdF en Rance. Le maintien durable du niveau actuel conditionne la réalisation de l'aire de carénage submersible que la commune de Plouer sur Rance souhaite installer en pied de cale.

Ce point doit être traité dans les meilleurs délais afin que la démarche de concertation puisse se poursuivre dans les meilleures conditions. L'objectif visé est de profiter de cette opportunité pour assurer la prise en compte des attentes du territoire dans le fonctionnement de l'usine, aussi bien concernant les niveaux hauts que les niveaux bas dans le bassin.

Fin de la séance : 22 h 30